

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 24 septembre 2026
modifiant l'arrêté du 25 septembre 2021 pris en application des articles R. 6152-301 et
suivants du code de la santé publique et relatif à l'organisation des épreuves du
concours de praticien hospitalier des établissements publics de santé

NOR : SFHH2623765A

La ministre de la santé, de l'autonomie, des familles et des personnes handicapées et le ministre de
l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6152-301 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 pris en application des articles R. 6152-301 et suivants du code de la santé
publique et relatif à l'organisation des épreuves du concours de praticien hospitalier des établissements publics de
santé,

Arrêtent :

Article 1^{er}

A l'annexe mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 septembre 2021 susvisé, après la ligne correspondant au
code 72, est insérée la ligne suivante :

«

54	Pharmacie polyvalente (hors laboratoire de biologie médicale et pharmacie à usage intérieur).	Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.
----	--	---

».

Article 2

A l'annexe mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 septembre 2021 susvisé, la ligne correspondant au code 72,
est remplacée par la ligne suivante :

«

72	Pharmacie hospitalière.	DES de pharmacie hospitalière et des collectivités. DES de pharmacie industrielle et biomédicale. DES de pharmacie. DES de pharmacie hospitalière. Pour les candidats de la discipline non titulaires de l'un des diplômes d'études spécialisées susmentionnés, la preuve qu'ils relèvent des dispositions de l'article R. 5126-3 du code de la santé publique.
----	-------------------------	---

».

Article 3

A l'annexe mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 septembre 2021 susvisé, après la ligne correspondant au
code 35, la ligne correspondant au code 46 est supprimée.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.
Fait le 24 septembre 2026.

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des ressources humaines du système de santé,
R. BÉGUÉ

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la stratégie et de la qualité des formations,
L. REGNIER